



Date pour le solde d'honoraire de l'avocat dans 1 divorce

Par **mirle29**, le 17/11/2018 à 12:50

Bonjour,

Je suis en instance de divorce depuis 2016. J'ai déjà réglé une partie des honoraires à mon avocate. Je viens de repasser devant le juge qui donne des dates de 3 mois en 3 mois. Il a fixé l'audience de plaidoiries en février 2019. Mon avocate me demande de lui régler le solde dans les plus brefs délais. Est-ce normal, sachant que j'ai de grosses difficultés financières? D'autre part, j'ai beaucoup de difficultés à être au courant de l'avancement et du détail de la procédure (appels téléphoniques, mails, etc....)

J'ai vraiment l'impression d'être un numéro et n'être bonne que pour payer, également pareil pour le notaire.

Merci de prendre en considération ma demande.

Par **amajuris**, le 17/11/2018 à 13:48

bonjour,

votre avocat n'a pas d'obligations de vous faire des facilités de paiement, que vous ayez des grosses difficultés financières ne le concerne pas directement.

salutations